



La vraie réforme des retraites reste à faire

Décembre 2011

Le futur Président de la République ne pourra pas faire l'impasse sur un sujet qui concerne l'ensemble des retraités, actuels et futurs. Il s'agit, ni plus ni moins, de réaliser le vœu du Conseil National de la Résistance (CNR) demandant la "mise en place d'une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours".

Mars 1944, le Conseil National de la Résistance (CNR), organe des organisations rassemblées dans la lutte contre l'occupant faisait l'unanimité.

Quelques années plus tard, l'ambition était abandonnée, laissant néanmoins en héritage le régime général des salariés : le Gouvernement confirmait le régime de retraite de ses fonctionnaires et des entreprises nationales et créait, quasiment à l'identique, une caisse pour les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Dans la foulée, divers secteurs de l'économie refusaient de s'inscrire dans ce schéma de solidarité nationale. La mosaïque actuelle de nos régimes de retraite était née, sonnait le glas du régime universel rêvé par les membres du CNR.

Printemps 1991, avant de céder sa place de Premier Ministre à Édith Cresson, Michel Rocard préconisait dans un Livre Blanc de :

- "repenser l'architecture des régimes en instituant *un premier étage* commun".
- "transformer les régimes en annuités en régimes par points".

Le projet fut vite abandonné et les réformes ultérieures, 1993, 2003, 2008, 2010 n'ont fait que rapetasser le réseau complexe de notre système de retraite sans en réformer le principe.

La loi du 9 novembre 2010 sur les retraites, dans son article 16, assigne au comité de pilotage des retraites, le COPILOR, la mission d'organiser dès le premier semestre 2013, une réflexion nationale sur les objectifs et les caractéristiques d'une réforme systémique de la prise en charge collective du risque vieillesse et visant :

- Une plus grande équité entre les régimes de retraite légalement obligatoires
- La mise en place d'un régime universel par points ou en comptes notionnels, dans le respect du principe de répartition au cœur du pacte social qui unit les générations
- Les moyens de faciliter le libre choix par les assurés du moment et des conditions de leur cessation d'activité.

Cette réforme d'équité, la société l'attend depuis plus de 65 ans et il faut espérer que les futurs responsables nationaux, quels qu'ils soient, ne décevront pas encore l'attente des citoyens.

Il ne s'agit pas de défendre les privilèges, réels ou supposés, des retraités actuels ou de telle ou telle catégorie, mais de bâtir un régime unique, identique pour tous, fondé sur la répartition et donnant aux jeunes générations l'assurance de bénéficier, lorsque le moment sera venu, de revenus leur permettant "de finir dignement leurs jours".

Ne nous leurrions pas. La route sera longue. Il faudra trouver les moyens de préserver les droits liquidés ainsi que ceux en cours d'acquisition. Il faudra définir les modalités de financement qui évitent de faire porter à nos enfants des dettes qui ne leur incombent pas.

C'est une grande ambition qui dépasse les clivages des débats politiques habituels. La CFR, a constitué une commission pour étudier les modalités de cette réforme à laquelle elle attache une attention prioritaire. Lorsque le moment viendra de rencontrer les candidats à l'élection présidentielle, ils seront interrogés sur leur disposition à mettre en œuvre cet engagement de la représentation nationale et leur réponse sera publiée.

Christian Bourreau

Membre du Conseil d'administration de la CFR